

**DECRET N° 2018-668 DU 03 AOUT 2018
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE
REGULATION DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n° 2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2009-259 du 6 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par les décrets n°2014-306 du 27 mai 2014 et n° 2015-525 du 15 juillet 2015 ;
- Vu** le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2018-658 du 1^{er} août 2018 portant nomination des Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** les délibérations du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics en date du 03 août 2018,

DECRETE :

Article 1 : Monsieur **COULIBALY Yacouba Pénagnaba**, Administrateur en Chef des Services Financiers, est nommé Président du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 03 août 2018

Alassane OUATTARA



Copie certifiée conforme à l'original
P/Le Secrétaire Général du Gouvernement et P.D.
Le Secrétaire Général Adjoint

Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie